

Lettre au Président de la République

Nous publions ci-dessous la lettre adressée par le Comité d'Entente, dont l'ANPIHM est membre, au Président de la République. Ce courrier est-il la conséquence de l'appel lancé par l'ANPIHM au Comité d'Entente pour que précisément soit interpellé le Président de la République après les mesures de régression sociale prise par le Gouvernement à l'égard des personnes dites handicapées au cours du dernier trimestre 2009 ? Toujours est-il que le résultat est là.

Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

Membres adhérents :

A.C.D.P.
A.F.A.P.
A.F.B.H.
A.F.V.
A.P.F.
A.T.I.S.
A.M.L.
A.M.C.G.
A.M.P.E.A.
A.N.P.T.D.A.
A.N.P.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.A.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.U.A.R.T.P.
A.M.A.N.D.E.France
B.I.C.O.D.E.S
C.E.R.A.P.
C.H.A.
C.I.A.P.E.A.H.A.
C.N.F.S.A.A.
Dyspecs France
F.A.G.D.H.
F.F.A.S.B.
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.T.M.C.
F.F.D.y.s.
F.P.G.P.
F.T.H.
F.T.G.A.
F.M.F.
F.N.A.P.
F.N.A.M.O.P.
F.N.A.P.P.S.Y.
F.N.A.S.E.F.I.L.
F.N.A.T.H.
F.S.D.V.
G.C.H.P.
Handicap International
Hypersens - T.D.A.H. France
I.A.D.A.P.T.
Institut d'Intelligence
N.A.F.E.E.P.
Pro Aide Autisme
Tissage 21 France
U.N.A.L.A.M.
U.N.I.A.F.T.C.
Unipol
U.N.I.A.P.H.
U.N.I.S.E.A.A.
U.N.I.C.O.P.S.S
U.N.I.S.D.A.
Vaincre le Malveillissement

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Monseigneur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55-57, rue du Faubourg St. Honore
75008 PARIS

Paris, le 13 janvier 2010.

Monsieur le Président de la République,

À la fin de l'année 2009, diverses mesures affectant gravement la politique du handicap ont été prises - ou sont en voie de l'être - à l'initiative du gouvernement et du parlement, sans aucune consultation avec nos associations.

Ces mesures portent sur :

- l'introduction législative de dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments neufs ; fort heureusement cette disposition a été enlevée par le Conseil Constitutionnel ;
- le report de la majoration de la cotisation libérale à l'Agefiph pour les entreprises qui n'ont aucun actif en pour l'emploi des personnes handicapées ;
- la fiscalisation des indemnités journalières perçues par les victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles ;
- l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi rendant à rendre optionnel l'élaboration en préjet, personnalisé de compensation ;
- le projet de modifications des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés qui peut en revanche d'activité professionnelle peuvent conduire à la suspension de son versement.

Nos associations sont indignées car à travers toutes ces mesures, ce sont les droits et le respect des personnes en situation de handicap et ce leur intérêt qui régressent alors qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Les personnes les plus fragiles ne doivent pas être les premières victimes de la crise économique et sont à ce des défis sociaux, bien au contraire c'est vers eux que la solidarité doit être garantie.

Plus globalement, le Comité d'Entente exprime sa très profonde inquiétude à l'égard des orientations de la politique de handicap dans notre pays aujourd'hui.

A quelques semaines du 5^e anniversaire de la loi du 1^{er} février 2005 et au moment où la France ratifie la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ces dispositifs légalisés ou accordés unaniment, ne sont plus suffisants pour garantir les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Le Comité d'Entente vous demande néanmoins de respecter le dialogue et la concertation qui avait toujours prévalu, notamment dans le cadre du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), jusqu'à ce qu'il s'agit de traiter les questions relatives au handicap et de prendre immédiatement la mise en œuvre des mesures à l'origine de notre mobilisation.

Membres associés :

A.I.R.C.
Alliance Maladies Rares
A.N.I.L.C.A.M.S.P.
Cordelys
Droit au savoir
Reinhardt Université
Sperme France
Sénat et Génocide des PEP
T.I.S.A.F.
G.P.L.
Fondation France
L'INIA
UNIT.T.H.

Observateur :

Contact : U.N.I.P.E.T - Thierry NOUVEL - 15 rue Ogerer - 75016 PARIS CEDEX 16 - Téléphone : 91.44.65.50.50 - Télécopie : 91.44.65.50.60



Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

Membres adhérents : (GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

A.D.H.P.
A.F.A.H.
A.F.E.H.
A.F.V.
A.F.P.
A.L.T.S.
A.M.L.
A.N.C.O.C.
A.N.P.H.E.A.
A.N.P.H.T.A.
A.N.P.H.V.
A.N.P.R.S.A.
A.N.R.H.
A.Z.A.H.
A.P.E.
A.B.S.H.
A.T.T.A.B.T.T.
A.S.P.E.F France
B.U.G.O.D.O.S
C.E.R.A.P.
C.I.L.A.
C.I.A.P.E.A.F.A.
C.N.A.E.A.A.
T.P.Copac France
F.A.G.E.R.H.
F.P.A.S.B.
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.T.M.C.
F.F.D.Y.s.
F.F.G.P.
F.F.T.
F.P.S.A.
F.M.H.
F.R.A.
T.N.A.M.O.
F.N.A.P.D.P.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.C.H.
F.N.D.V.
G.U.H.T.
Handicap International
Hypersensibilité - T.D.A.H. France
I.D.A.P.T.
Médecins Handicapés
N.A.F.B.E.P.
Pro Autisme
Trisomie 21 France
U.N.I.A.L.A.M.
U.N.I.A.F.T.C.
L'Amef
U.N.I.A.P.H.
U.N.I.A.S.E.A.A.
U.N.I.T.O.P.S.S
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Maladie des

La Comité d'Entente souhaite vous alerter de l'incohérence des messages qui nous sont adressés aujourd'hui à travers l'exception de toutes ces mesures. La création du Comité interministériel du Handicap et la nomination d'un Secrétaire Général nous laissent espérer une nouvelle approche du handicap, plus transversale et coordonnée au sein du gouvernement. Sa présence au sein du CNCPH nous laissez espérer un échange plus approfondi sur l'ensemble des sujets qu'il nous concernent. Peut-on croire le contraire ?

Lois de la prochaine session au CNCPH, le 19 janvier, nous attendons de la part du gouvernement des explications et l'engagement de donner au CNCPH toute la place qu'il doit avoir dans la gouvernance de la politique du handicap dans notre pays, par une méthode de concertation impliquant véritablement toutes les acteurs concernés.

Nous voulons de demander au Président du CNCPH d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière.

Malgré le Président de la République, depuis vos prises de fonction, nous n'avons pas eu l'occasion de vous rencontrer.

Considérant l'instant particulièrement grave, et sans précédent, nous sollicitons à nouveau de vous, ainsi qu'à propos du Premier Ministre, un rendez-vous afin de vous exposer de vives voix nos préoccupations et connaître vos orientations.

Au second trimestre 2011, le deuxième Conseil National du Handicap devrait se tenir. Ce nouveau rendez vous doit être l'occasion de préparer une nouvelle étape de la politique du handicap en vue de faire progresser les droits des personnes handicapées, leur intégration et leur participation sociale. Nous sommes prêts à nous y investir pleinement si vous acceptez de restaurer le climat de confiance dont nous avons bénéficié jusqu'à ces dernières années.

Nous espérons que notre démarche reflètera toute votre attention.

Nous vous prions de croire Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre plus haute considération.

(Les signatures de ce courrier sont en page 3).

Copie :

Monsieur Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Monsieur Nadine VORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité

Monsieur Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire Général du Comité Interministériel du Handicap

Monsieur Patrick GOHET, Président du Conseil Constitutionnel des Personnes Handicapées.

Membres associés :

A.D.R.
Alhambra Valadon Barès
A.N.E.C.A.M.S.P.
Cordelys
Droit au gouv
Educaid Universitaire
Espace France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.P.
G.P.I.
Parcours de France
LINEA
UNITIL

Observateurs :

C.N.P.H.R.H.

Comité U.N.A.P.H. Thierry NOUVEL - 15 rue Cyprien - 75876 PARIS CEDEX 18 - Téléphone : 01.44.85.50.50 - Télécopie : 01.44.85.50.60

